



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communiqué du bureau national de la CFDT Retraités

N° 11
24 avril 2019

La ré-indexation des pensions s'impose pour tous les retraités

Alors que les annonces de sortie du Grand débat national ont été retardées, la presse fait état de mesures que l'Élysée jusqu'ici n'a ni confirmées ni commentées.

Parmi celles-ci figurerait **la ré-indexation sur l'inflation des seules pensions inférieures à 2 000 euros mensuels**. Cette mesure, et la CFDT Retraités l'a déjà fait savoir, **serait une ineptie sociale**. La retraite, quel que soit le niveau, résulte des efforts contributifs en lien avec la carrière. La désindexation des pensions pour 2019 était déjà un coup de canif au contrat social entre les retraités et les générations qui suivent. Une revalorisation différenciée en fonction du niveau des retraites ajouterait une nouvelle rupture avec le caractère contributif de la retraite, en créant des injustices supplémentaires.

Cette mesure partielle ne saurait être la juste réponse aux attentes des retraités qui ont pris de plein fouet, depuis le début du quinquennat, les arbitrages budgétaires du gouvernement. **Elle laisserait de côté plus de trois retraités sur dix**, les mêmes, et encore **les seuls, dont la hausse de 1,7 point de CSG en janvier 2018 n'a toujours pas été effacée**.

La CFDT Retraités revendique pour tous les retraités des mesures de rattrapage pour 2019 et le retour à une pleine et entière indexation des pensions en 2020. Afin que les retraités ne soient pas définitivement exclus des bénéfices de la croissance, les retraites doivent évoluer en fonction des salaires.

La revalorisation du minimum contributif, dont le niveau est insuffisant au regard d'une vie entière au travail, est une vraie urgence sociale. Le gouvernement ne doit plus l'ignorer. Contrairement à ce que prescrivait la réforme des retraites de 2003, les retraités qui ont effectué une carrière complète au Smic n'atteignent toujours pas un niveau de pension égal à 85 % du Smic net. Et ce rapport va encore s'effondrer dans les prochaines années, si rien n'est décidé. La CFDT Retraités réaffirme sa revendication d'un minimum de pension totale, pour une carrière complète, équivalant à 100 % du Smic net.

Contact :
Nicole Chauveau
Secrétaire nationale
06 87 72 86 04